

# PRISE DE POSITION SUR L'EMPLOI



## DÉCLARATION DE PRINCIPE

Il est impératif que tout adulte ayant une déficience intellectuelle qui est en âge de travailler, quel que soit son niveau perçu de déficience, ait le droit de choisir de gagner sa vie à l'aide d'un emploi rémunéré sur le marché du travail normal et ait la possibilité de le faire. Pour pouvoir réellement profiter d'une possibilité d'emploi, un adulte ayant une déficience intellectuelle qui est en âge de travailler a besoin d'une adaptation du lieu de travail et d'un soutien à l'emploi adéquats. Le taux d'emploi et la rémunération des personnes ayant une déficience intellectuelle doivent être comparables à ceux des personnes n'ayant pas de déficience.

## CONTEXTE

La situation actuelle de l'emploi chez les personnes ayant une déficience intellectuelle n'est pas quelque chose dont le Canada peut être fier. En dépit d'investissements et d'efforts programmatiques, les Canadiens ayant une déficience intellectuelle bénéficient d'un taux d'emploi trois fois moindre que les Canadiens n'ayant pas de déficience (25,5 %, par rapport à 75,5 %), et ceux qui travaillent gagnent moins de la moitié de ce que gagnent les Canadiens n'ayant pas de déficience.

## DISCUSSION

Travailler n'est pas simplement un moyen de gagner sa vie. Au travail, on fait de nouvelles connaissances, on forge de nouvelles amitiés, on améliore l'image qu'on a de soi-même, on acquiert une plus grande indépendance, on s'intègre à une collectivité et on contribue à cette collectivité. Et, ce qui est peut-être encore plus important, avoir un emploi change la manière dont on est perçu par les autres et par la société en général : travailler donne un sentiment de valeur, de contribution, d'habileté et de capacité.

La recherche et les expériences personnelles démontrent clairement que les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent contribuer et veulent contribuer. Et pourtant, après des décennies d'efforts ciblés visant à améliorer la situation d'emploi des adultes ayant une déficience intellectuelle, moins d'un sur cinq travaille plus de 49 semaines par an – à temps plein ou à temps partiel. Sans un effort ciblé, cette réalité ne va pas changer.

À l'heure actuelle, les jeunes ayant une déficience intellectuelle ne reçoivent pas la même éducation et la même formation que les jeunes sans déficience, et ils sont mal préparés pour la transition de l'école à l'emploi. Leurs perspectives d'emploi sont très réduites, et nos systèmes réagissent en délivrant des politiques et programmes qui ne font que perpétuer l'isolement et renforcer des types d'emploi désuets. Même les mesures du marché du travail qui sont conçues pour encourager l'inclusion dans la main-d'œuvre créent de multiples désavantages et obstacles à l'emploi.

Les attitudes négatives et perceptions erronées des employeurs continuent d'être un défi. Une initiative stratégique ciblée sur les jeunes ayant une déficience intellectuelle qui sont en transition pourrait avoir des résultats transformateurs sur la future situation d'emploi des adultes ayant une déficience intellectuelle qui sont en âge de travailler.

Au niveau individuel, être exclus du marché du travail a des répercussions négatives sur la sécurité économique et le sentiment d'appartenance. Les résultats de recherche démontrent qu'avoir accès à une éducation et une formation adéquates, à des soutiens à l'emploi et à des moyens de transport résulte en un emploi profitable et durable.

Au niveau national, l'exclusion du marché du travail des personnes ayant une déficience coûte cher à l'ensemble de la société. L'Organisation internationale du Travail a estimé que la perte annuelle mondiale de PIB causée par l'exclusion du marché du travail des personnes ayant une déficience s'élève à plus d'un billion de dollars américains. Les gouvernements y perdent des recettes fiscales et voient leurs dépenses augmenter lorsqu'ils fournissent une aide sociale à des personnes qui sont tout à fait capables de travailler – et qui veulent travailler. Exclure un segment de la population du marché du travail n'est pas bon pour l'économie.

Il est nécessaire d'adopter une nouvelle approche à l'emploi et d'améliorer l'attitude du public à cet égard. Il faut accorder une plus grande importance à la prestation des soutiens nécessaires sur le lieu de travail – en particulier le besoin de soutiens continus à long terme – et considérer plus attentivement les conséquences de l'emploi sur les autres aspects de la vie d'une personne (p. ex. son admissibilité à l'assurance---santé et aux subventions au logement, la réduction de ses versements d'aide sociale, etc.).

La dure réalité au Canada est qu'un très grand pourcentage des personnes ayant une déficience intellectuelle demeurent dépendantes des systèmes provinciaux et territoriaux de soutien au revenu – systèmes qui n'ont jamais été conçus pour devenir une source primaire ou permanente de revenu. De manière paradoxale, même à ces niveaux minimum, la transition à un emploi rémunéré résulte souvent en une perte financière pour ces personnes. Il est nécessaire d'envisager l'introduction dans les programmes d'assistance sociale de modifications importantes qui permettraient à ces personnes de conserver leurs prestations et leur offrirait une gamme complète de mesures de soutien à l'emploi.

En dernier lieu, il est important de noter que les ateliers protégés et les emplois destinés uniquement aux personnes handicapées, qui ont pendant un certain temps joué un rôle important et positif dans la vie des personnes ayant une déficience, sont maintenant devenus des mesures désuètes. Ils représentent une violation inutile des droits de la personne et un gaspillage de ressources qui confinent les gens dans des environnements limitant gravement leur capacité de profiter de possibilités d'emploi réelles et significatives qui ne portent pas atteinte à leur dignité.

Les ateliers protégés écartent les gens du reste du monde en raison de leur déficience, ce qui a des conséquences négatives sur leurs opportunités et leur statut social. Les résultats de recherche démontrent clairement que l'emploi assisté résulte en une amélioration du revenu, des relations sociales, du contrôle des décisions et des activités, et des capacités d'adaptation.

En partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral devrait :

1. établir et financer une nouvelle initiative stratégique spécifiquement axée sur les jeunes ayant une déficience intellectuelle qui sont en transition entre l'école et l'emploi;
2. établir des objectifs spécifiques pour les Canadiens et Canadiennes ayant une déficience intellectuelle dans les ententes sur le développement du marché du travail et les ententes relatives au marché du travail qui sont négociées avec les provinces. L'établissement d'un objectif spécifique pour les Canadiens et Canadiennes ayant une déficience intellectuelle devrait être une exigence dans le transfert des fonds d'assurance---emploi et de Trésor aux provinces et territoires;
3. améliorer le Cadre multilatéral pour l'aide à l'employabilité des personnes handicapées et le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées et élargir leur portée, afin d'assurer au niveau provincial et territorial une meilleure capacité d'élimination des obstacles et, par l'entremise du Fonds, une plus grande innovation dans les mesures d'inclusion sur le marché du travail;
4. créer un mécanisme de financement pour aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à passer d'un système de programmes professionnels destinés uniquement aux personnes handicapées à un système d'options d'emploi concurrentiel et d'activité communautaire intégrée offrant une adaptation adéquate du lieu de travail, soutien continu compris.